

## Baisse de 25 % des aides au maintien pour 2014

© 10/03/2015 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

**Le ministère de l'Agriculture a publié un arrêté au Journal officiel du 7 mars 2015 réduisant de 25 % les aides au maintien à la production biologique pour la campagne 2014.**

L'arrêté du 27 février 2015 « fixant pour la campagne 2014 le coefficient stabilisateur relatif au volet maintien du **soutien direct à l'agriculture biologique** », publié au Journal officiel du 7 mars 2015, réduit de 25 % le montant de cette aide pour 2014.

« Compte tenu du dépassement du plafond budgétaire en 2014, un coefficient stabilisateur de 74,57 % est appliqué aux montants par hectare relatifs au **soutien à l'agriculture biologique volet "maintien"**. »

Au ministère de l'Agriculture, on se défend de chercher à baisser les aides à la production biologique. « Il n'est pas possible de servir la totalité du montant qui aurait été nécessaire pour répondre aux demandes sur le maintien, assure-t-on au ministère. C'est pourquoi un stabilisateur a dû être fixé sur les aides au maintien : le montant des aides versé sera de 75 % du montant prévisionnel. »

Les agriculteurs bio, eux, **dénoncent un « coup de massue, une douche froide »**.

[Pour en savoir plus, lire l'article plus complet](#) publié sur Web-agri :

[Les aides au maintien à l'agriculture biologique en baisse de 25 % pour 2014](#)